

## SECTION 20

**La présentation se fera vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 11h dans l'aréna  
Il y aura alternance entre les races sauf avis contraire.**

*Directeur:* Lee Stanley 819-598-7355

*Comité:* Carson Edwards, Michael St-Pierre, Éline Van Der Veen, Matt McOuat, Brett MacKechnie et Cheryl Stanley

**Juge: Justin Crowley, Crovalley Holsteins, Hastings ON**

### ATTENTION À TOUS LES EXPOSANTS DE VACHES LAITIÈRES

- Les bovins laitiers peuvent être sur le terrain de l'exposition à compter de midi le vendredi
  - Tous les exposants devront être membres de la Société d'Agriculture du Pontiac.
  - Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Les entrées sont procédées seulement quand tout l'information est reçue, un frais de 25% sera imposer à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes inscriptions doivent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0.**
  - Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.
  - Tous les exposants sont priés de placer, les aliments, litière ou équipement hors de l'accès au public, pour assurer le bien-être et l'apparence de l'exposition.
  - Toutes les plaintes doivent être apporter au directeur de chaque division ou l'office le jour-même de l'exposition, celles-ci doivent être formulées par écrit et accompagner de \$100 ou chèque certifié. La décision du directeur sera finale.
  - Une des conditions d'inscription est que chaque exposant ne peut tenir la Société d'agriculture du Pontiac et ou le comité responsable d'accident ou perte. Une autre condition d'inscription est que chaque exposant soit tenu responsable pour tout accident ou dommage pouvant être causé à une personne ou chose et vice-versa.
  - Enfants de 6 ans ou moins ne sont pas permis dans tous les bâtiments avec bétail à moins d'être accompagné d'un adulte.
  - Les chiens ne sont pas admis.
  - Animaux montrant des signes de maladies contagieuses, par exemple IBR, ou les poux, seront obligés de quitter le terrain. Société d'agriculture du Pontiac n'est pas responsable pour aucune maladie qui pourrait être transmise à des animaux à la Foire.
  - Tous les animaux doivent avoir leur étiquette ATQ du Québec ou l'étiquette d'identification du Canada (CCIA). Si un animal n'a pas d'étiquettes d'identification appropriées, on demandera à l'animal en question de quitter les lieux.
  - L'aide de volontaires pour nettoyer après l'exposition serait apprécié.
  - Les permis sont alloués comme suit: deux aides pour 4 têtes de bétail.
- Le véhicule doit stationner à l'endroit désigné par le directeur de la division.

#### Règlements:

- Arrivées : toutes les vaches doivent être arrivées au plus tard jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Vous pouvez commencer votre installation à partir du lundi précédent le weekend de la Foire.
- Départs : les départs sont permis lors que votre division a terminé.
- Les exposants de toutes les régions sont les bienvenus et doivent devenir membres de la Société agricole du Pontiac.
- Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formule d'inscription. Les entrées sont acceptées seulement quand toute l'information est reçue, un frais de 25% sera imposer à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard.
- Toutes inscriptions peuvent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0 ou via assistexpo ou par Fax 819-647-2048 au plus tard le 28 août 2023.**
- Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.

- tous les animaux doivent avoir leur identification ATQ, RFID OU CCIA à défaut, ils seront expulsés.
- Un sujet d'exposition se définit ainsi: un animal laitier de qualifiant selon l'une des classes proposées dans les Normes des classes. Tout animal enregistré, d'un niveau de pureté de 75% ou plus et appartenant à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement), est considéré comme étant le produit de l'exposant.
- On doit enregistrer tous les animaux d'exposition au nom de l'exposant et selon les statuts de son association de race.
- Un exposant est un éleveur ou une organisation qui présente des animaux pour un classement officiel effectué par un juge, au moment spécifié par la foire/exposition pour le jugement.
- Nombre d'animaux exposé par exposant: maximum de 15 animaux. Pas de limite sur nombre d'animaux exposés par classe. Seulement 10 animaux peuvent être exposés sous la "bannière exposant". Sous la "bannière éleveur", les points sont calculés pour 10 animaux, élevée par l'exposant, mais celui-ci n'est pas nécessairement le propriétaire.
- Chaque animal sera vérifié sur son ascendance le vendredi de la Foire par le comité de l'exposition.
- Un maximum de deux (2) animaux remplaçants sont permis.
- Une copie de certificat télécopie doit avoir l'étampe officielle de Holstein Canada.
- Les pompes à traire ne doivent pas être utilisées après 14h le samedi jusqu'à la fin de l'exposition samedi soir.
- Avant de placer les cageots pour coupure, contacter le directeur en charge, qui vous indiquera la location désignée.
- Les bovins doivent demeurer dans leur étable jusqu'à leur départ.**
- Toute critique ou interférence avec le juge ou toute autre entité quand se déroule la présentation; tout comportement qui affecte directement ou indirectement les standards prescrits de la race seront considérés comme des violations des directives d'Holstein Canada, Jersey Canada et la Société d'agriculture du Pontiac et seront sanctionnés. Nous opérons sous la gouverne du "Standard Exhibitor's Agreement of Canadian Dairy Breeds" tout au long de ce concours.

PRIX CLASSES JUNIOR (classes 1 à 8) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
80\$	75\$	60\$	50\$	45\$	40\$	35\$	30\$	20\$	15\$

PRIX CLASSES SENIOR (classes 10 à 16):

150\$	130\$	115\$	95\$	90\$	85\$	75\$	65\$	50\$	30\$
-------	-------	-------	------	------	------	------	------	------	------

PeeWee Showmanship- enfants de moins de 6 ans en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Section 20 Holstein

### CLASSES JUNIOR 1-8

1. Génisse Bébé, née après le 1<sup>er</sup> juin 2023.
2. Génisse junior née après le 1<sup>er</sup> mars 2023.  
PRIX: 50\$, 45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 10\$, 10\$, 10\$
3. Génisse intermédiaire née entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 28 février 2023.  
PRIX: 50\$, 45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 10\$, 10\$, 10\$
4. Génisse senior née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 30 novembre 2022.
5. Yearling été née entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 août 2022.
6. Yearling junior née entre le 1<sup>er</sup> mars 2022 et le 31 mai 2022.
7. Yearling intermédiaire née entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 28 février 2022.
8. Yearling senior née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 novembre 2021. En production ou tarie. La génisse yearling senior prêt à traire doit être montrée dans la classe 10 pour l'édition 2023.

CHAMPIONNE JUNIOR – Trophée In Memoria Denzil Browlee

CHAMPIONNE JUNIOR DE RÉSERVE – Trophée Banque Nationale

9. TROUPEAU JUNIOR - Groupe de 3 génisses junior exposées dans classes 1-8. L'exposant doit avoir élevé 3 génisses et être propriétaire d'au moins une. Le certificat d'enregistrement doit montrer que l'exposant est l'éleveur de chaque animal et le propriétaire d'au moins un animal dans les deux cas, comme individuel ou partenaire.

**BANNIERE EXPOSANT JUNIOR** – Une bannière d'exposant junior, commandité par **CIAQ**, sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des classes 1 à 8. Seul neuf (9) animaux peuvent être considérés. Toutefois ceci ne limite pas le nombre d'animaux exposés. Si l'animal est de propriété conjointe, la propriété conjointe sera considérée comme un exposant, et il n'est permis de les associer individuellement comme une fraction du pointage. Les points seront décernés la même chose comme bannière junior d'éleveur.

**BANNIERE D'ÉLEVEUR JUNIOR** – Une bannière d'éleveur junior, commandité par **CAB Inc.**, sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes 1-8. Seul neuf (9) animaux junior peuvent être considérés. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal. Les points seront décernés selon la base suivante:

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

**CLASSES SENIOR en LACTATION (classes 10 à 16)**

10. Vache de 2 ans junior née entre le 1er mars 2021 et le 31 août 2021.
11. Vache de 2 ans senior née entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021.
12. Vache de 3 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et 31 août 2020
13. Vache de 4 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019
14. Vache de 5 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018
15. Vache mature née avant 1<sup>er</sup> septembre 2017.
16. Troupeau de l'éleveur : 3 animaux de la même unité génétique. L'exposant doit être propriétaire d'au moins un des animaux. Les autres peuvent appartenir à d'autres personnes. Un seul prix par troupeau.

*Bannières pour les classes seniors*

*Bannière Premier Exposant - commandité par Bastien Tire Services. Cela est présenté à l'individu, au partenariat ou la compagnie ayant cumulé le plus grand nombre de points lors des concours individuels (classes 10 à 15) pour un maximum de 10*

animaux. Cependant, cela n'imposa pas une limite quant au nombre d'animaux présentés lors des concours. Tout partenariat sera considéré comme une entité et aucun partage de points ne sera possible si un individu est impliqué dans de multiples partenariats.

Bannière Premier Éleveur- commandité par Bastien Tire Services. Cela est présenté à l'éleveur, au partenariat ou la compagnie ayant cumulé le plus grand nombre de points lors des concours individuels pour les vaches par un maximum de 10 animaux.

Cependant, cela n'imposa pas une limite quant au nombre d'animaux présentés lors des concours. Tout partenariat sera considéré comme une entité et aucun partage de points ne sera possible si un individu est impliqué dans de multiples partenariats.

Les points sont attribués comme suit :

Place	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

17. 17. Progéniture d'une vache, aucune limite. Deux descendantes de la même mère ayant participé à une des classes (1 à 15). Ruban et trophée pour cette classe.

Grand Champion : Trophée H. I. Hobbs et remise d'une peinture par Melissa Nyveld & Will Bastien

Vice-Champion : Prix In Memoria George Pirie. Cela sera enregistré.

Championnat du meilleur pis : La plaque Société d'agriculture du Pontiac sera décernée pour le meilleur pis Le juge choisira le meilleur pis entre les participantes de 3ans et plus et jusqu'à vache mature.

Beauté et productivité : Trophée In Memoriam Frank Nyveld. Cela sera décerné au plus haut taux de ''BCA'' officiellement enregistré parmi les finissantes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> place des classes 10 à 15. En cas d'égalité, la gagnante sera celle ayant enregistrée le plus haut taux de ''BCA for protein''.

## **SECTION 21**

### **Jersey**

-Un sujet d'exposition se définit ainsi: un animal laitier de qualifiant selon l'une des classes proposes dans les Normes des classes. Tout animal enregistré, d'un niveau de pureté de 75% ou plus et appartenant à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement), est considéré comme étant le produit de l'exposant.

-On doit enregistrer tous les animaux d'exposition au nom de l'exposant et selon les statuts de son association de race.

-Un exposant est un éleveur ou une organisation qui présente des animaux pour un classement officiel effectué par un juge, au moment spécifié par la foire/exposition pour le jugement.

-Nombre d'animaux exposé par exposant: maximum de 15 animaux. Pas de limite sur nombre d'animaux exposé par classe. Seulement 10 animaux peuvent être exposés sous la "bannière exposant". Sous la "bannière éleveur", les points sont calculés pour 10 animaux, élevée par l'exposant, mais celui-ci n'est pas nécessairement le propriétaire.

-Chaque animal sera vérifié sur son ascendance le vendredi de la Foire par le comité de l'exposition.

-Un maximum de deux (2) animaux remplaçants sont permis.

-Une copie de certificat télécopie doit avoir l'étampe officielle de Holstein Canada.

-Les pompes à traire ne doivent pas être utilisées après 14h le samedi jusqu'à la fin de l'exposition samedi soir.

-Avant de placer les cageots pour coupure, contacter le directeur en charge, qui vous indiquera la location désignée.

**-Les bovins doivent demeurer dans leur étable jusqu'à leur départ.**

-Toute critique ou interférence avec le juge ou toute autre entité quand se déroule la présentation; tout comportement qui affecte directement ou indirectement les standards prescrits de la race seront considérés comme des violations des directives d'Holstein ou Jersey Canada et seront sanctionnés.

#### CLASSES JUNIOR

1. Génisse Bébé, née après le 1<sup>er</sup> juin 2023.
2. Génisse junior née après le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 31 mai 2023
3. Génisse intermédiaire née entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 28 février 2023
4. Génisse sénior née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 30 novembre 2022.
5. Yearling (1 an) née entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 août 2022
6. Yearling (1 an) 1 an junior, née entre le 1<sup>er</sup> mars 2022 et le 31 mai 2022.
7. Yearling (1 an) intermédiaire, née entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 28 février 2022
8. Yearling (1an) sénior, née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 novembre 2021. Veuillez noter que les Yearling en lactation seront présentées dans la classe 10 pour l'édition 2023.

#### Champion Junior

#### Vice-Champion Junior

#### Champion Junior avec mention Honorable

9. TROUPEAU JUNIOR - Groupe de 3 génisses junior exposées dans classes 1-8. L'exposant doit avoir élevé 3 génisses et être propriétaire d'au moins une.

**BANNIERE EXPOSANT JUNIOR** – Une bannière d'exposant junior commandité par **CIAQ**, sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes individuelles. Seul neuf (9) animaux peuvent être considérés. Toutefois ceci ne limite pas le nombre d'animaux exposés. Si l'animal est de propriété conjointe, la propriété conjointe sera considérée comme un exposant, et il n'est permis de les associer individuellement comme une fraction du pointage. Les points seront décernés le même chose comme bannière junior d'éleveur.

**BANNIERE D'ÉLEVEUR JUNIOR** – Une bannière d'éleveur junior commandité par CAB sera présentée à l'individu, société, ou institution ayant accumulé le nombre de points le plus élevé provenant des diverses classes 1-8. Seul neuf (9) animaux junior peuvent être considérés. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal. Les points seront décernés selon la base suivante:

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>
10pts	9pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pts

#### CLASSES SÉNIOR VACHE EN LACTATION:

10. Vache de 2 ans junior née entre le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 31 août 2021.
11. Vache sénior de 2 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 28 février 2021.
12. Vache de 3 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 août 2020.
13. Vache de 4 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019.
14. Vache de 5 ans née entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018.
15. Vache pleine mature née avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
16. Troupeau de l'éleveur- 3 animaux provenant du même éleveur (individu ou groupe) ayant été présentés dans les classes 1 à 15. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être

nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal.

Les prix sont attribués de la façon suivante par inscription, non pas sur le nombre de propriétaires :

\$150 \$130 \$115 \$95 \$90 \$80 \$75 \$65 \$50 \$30.

## **BANNIÈRES SÉNIORS**

**Bannière Meilleur exposant** : Bannière, commanditée par Jersey Québec, sera remise à l'exposant (individu ou groupe) ayant cumulé le plus de points dans les classes 10 à 15 par un maximum de 10 animaux. Cela n'impose aucune limite au nombre d'animaux participants aux différentes classes. Les partenariats sont considérés comme une entité et aucun transfert de points entre individus et les différents partenariats auquel il participe.

**Bannière Meilleur éleveur** : Bannière, commanditée par Jersey Québec, sera remise à l'éleveur (individu ou groupe) ayant cumulé le plus de points. Les animaux doivent avoir été accouplés par l'éleveur, mais ne doivent pas être nécessairement sa propriété. Si l'animal est de propriété conjointe, le pointage sera comptabilisé selon le préfixe de l'animal. Les partenariats sont considérés comme une entité et aucun transfert de points entre individus et les différents partenariats auquel il participe.

*Les points seront attribués de la façon suivante :*

*1<sup>ère</sup> 20 pts- 2<sup>e</sup> 18 pts- 3<sup>e</sup> 16 pts- 4<sup>e</sup> 14 pts- 5<sup>e</sup> 12pts- 6<sup>e</sup> 10 pts- 7<sup>e</sup> 8 pts- 8<sup>e</sup> 6 pts- 9<sup>e</sup> 4 pts- 10<sup>e</sup> 2 pts.*

*17. Progéniture d'une reproductrice. Deux descendants de la même reproductrice ayant été présentées dans le classes 1 à 15. Remise d'un ruban.*

GRANDE CHAMPIONNE JERSEY- Plaque Jerseys Yarmstead

VICE-GRANDE CHAMPIONNE JERSEY

Mention Honorable

MEILLEUR PIS- le juge déterminera le meilleur pis parmi les meilleurs pis des vaches de 3 ans et plus.

*CLASSES CHAMPIONS SUPRÊMES :*

*Championne suprême vache junior : les championnes juniors de chaque race participeront dans ce championnat.*

*Championne Suprême sénior : Commandité par Berryla. Les championnes séniors de chaque race participeront dans ce championnat.*

*CONCOURS DE LA PLUS STALLE- PLAQUE FRANK-NEVELD : La plaque sera remise à l'équipe ayant la plus belle stalle au moment jugé opportun par le directeur de la division.*